



**La Communauté de Communes de l'Île de Ré recrute
Un(e) chargé(e) de communication (H/F)
Contrat à durée déterminée 1 an**

Au sein d'un service communication composé d'un responsable, d'un journaliste pluri-médias, d'une chargée de communication digitale, d'une graphiste et d'une assistante administrative, le/la chargé(e) de communication se chargera des missions suivantes :

MISSIONS (80% du temps de travail) :

- Alimenter et développer les réseaux sociaux de la collectivité en étant force de propositions (Facebook, Instagram, LinkedIn et Tik Tok) ;
- Animer et fédérer une communauté sur les réseaux en favorisant les interactions et les échanges avec l'internaute ;
- Valoriser l'action publique au regard des compétences exercées par la Communauté de communes (protection de l'environnement, gestion des déchets, mise en valeur du patrimoine, culture, petite enfance, jeunesse, etc) et porter les valeurs de la collectivité ;
- Assurer une présence sur le terrain auprès de l'ensemble des services de la collectivité pour collecter l'information ;
- Faire respecter les règles de la communauté ;
- Réaliser le calendrier des publications en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- Rédiger les contenus : live, infographies, vidéos, photos, jeux concours, data pour être lu et susciter les commentaires ;
- Réaliser des reportings et l'analyse statistique, définir les indicateurs de mesure permettant de valider les objectifs atteints ;
- Faire remonter les réactions de la communauté auprès des services et de la direction ;
- Rédiger les réponses aux commentaires et messages en collaboration avec les services opérationnels et la direction ;
- Veiller à la e-réputation de la collectivité (commentaires, contribution des internautes, veille sur le web concernant la réputation de la Communauté de communes) ;
- Administrer le site internet de l'équipement culturel La Maline et participer à sa future refonte ;

Le chargé de communication participera pleinement à la vie du service et pourra à ce titre être amené à participer à d'autres activités telles que la participation aux événements, graphisme, diffusions d'informations, etc (environ 10% du temps de travail)

MISSIONS COMPLEMENTAIRES (environ 20% du temps de travail) :

- Concevoir et piloter les outils de suivi des activités et événements de la collectivité ;
- Participer à l'administration des sites internet de la collectivité ;
- Gérer le parc des outils événementiels remis aux acteurs locaux dans le cadre des manifestations soutenues par la collectivité ;

PROFIL RECHERCHE :

- Formation supérieure en communication/community management/graphisme/journalisme (Bac + 2 minimum)
- Connaissance ++ réseaux sociaux
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- Connaissance des fondamentaux de la gestion de projet de communication
- Expérience similaire ou équivalente souhaitée

CONNAISSANCES SPECIFIQUES :

- Maitrise des logiciels PAO (suite Adobe), Play Play, Canva ;
- Maitrise des logiciels de sites internet (wix, wordpress)
- Maitrise des techniques des outils de veille et de mesure de l'e-réputation
- Maitrise des techniques rédactionnelles pour le web et les réseaux sociaux
- Spécificités éditoriales du web (accessibilité, référencement)

APTITUDES / QUALITES :

- Qualités rédactionnelles, sens de l'écoute
- Diplomatie et discrétion professionnelle
- Savoir s'organiser, planifier et gérer les priorités
- Esprit d'initiative
- Forte capacité d'adaptation (réactivité en fonction de l'actualité, réunions en soirée ou weekend, etc...)
- Rigueur et autonomie
- Créativité, curiosité
- Goût du travail en équipe

Poste à temps complet.

Adresser lettre de motivation + CV à Monsieur le Président de la Communauté de communes de l'île de ré - 3 rue Père Ignace - 17410 SAINT MARTIN DE RE,
ou par courriel : recrutement@cc-iledere.fr au plus tard le **15 mai 2023**.

Poste à pourvoir dès que possible.

Informations complémentaires

Conditions particulières liées à l'emploi :

- Possibilité de travail en horaires décalés- WE et jours fériés
- Rémunération statutaire, régime indemnitaire, participation employeur à la complémentaire santé, CNAS, possibilité de télétravailler.